

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 13 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES . . . . . 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS — D.	Omnibus	Poste	CAHORS — D.	Omnibus	Poste	CAHORS — D.	Omnibus	Poste	CAHORS — D.	Omnibus	Poste	CAHORS — D.	Omnibus	Poste	CAHORS — D.	Omnibus	Poste
6 41	12 20	6 6	6 41	12 20	6 6	4 42	11 30	5 25	4 42	11 30	5 25	7 40	11 30	5 10	7 40	11 30	5 10
6 54	1 26	6 19	6 54	1 26	6 19	5 11	11 29	5 37	5 11	11 29	5 37	8 11	12 31	5 38	8 11	12 31	5 38
7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	5 31	11 39	6 11	5 31	11 39	6 11	8 18	12 38	5 44	8 18	12 38	5 44
7 13	1 47	6 44	7 13	1 47	6 44	5 45	12 6	6 42	5 45	12 6	6 42	8 34	1 5	6 6	8 34	1 5	6 6
7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	5 55	12 16	6 56	5 55	12 16	6 56	8 42	1 14	6 6	8 42	1 14	6 6
7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	6 13	12 34	7 8	6 13	12 34	7 8	8 53	1 35	6 19	8 53	1 35	6 19
7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	6 22	12 43	7 18	6 22	12 43	7 18	9 4	1 44	6 28	9 4	1 44	6 28
8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	6 39	1 1	7 45	6 39	1 1	7 45	9 17	2 10	6 41	9 17	2 10	6 41
8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	6 45	1 10	8 2	6 45	1 10	8 2	9 33	2 24	6 51	9 33	2 24	6 51
8 51	3 11	8 43	8 51	3 11	8 43	6 55	1 19	8 11	6 55	1 19	8 11	9 44	2 45	7 1	9 44	2 45	7 1
9 31	4 37	9 28	9 31	4 37	9 28	7 18	2 1	9 11	7 18	2 1	9 11	9 58	3 10	7 14	9 58	3 10	7 14
10 1	5 13	10 0	10 1	5 13	10 0	7 28	2 10	9 21	7 28	2 10	9 21	10 12	3 27	7 27	10 12	3 27	7 27
10 25	6 29	10 25	10 25	6 29	10 25	7 37	2 19	9 30	7 37	2 19	9 30	10 25	4 1	7 34	10 25	4 1	7 34

Cahors, le 22 Mars.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 mars

### LA QUESTION BOULANGER

Interpellation Cassagnac

M. de Cassagnac. — Vous avez parfois imposé à différents cabinets la présence du général Boulanger. Aujourd'hui vous l'abandonnez; il faudra dire pourquoi. (Très bien!) Un journal allemand a dit que si le gouvernement français voulait, à son tour, donner un gage de paix, il devait aller jusqu'au bout à l'égard du général Boulanger. On voit que c'est un ordre formel.

M. Tirard, président du conseil, s'avancant dans l'hémicycle. — C'est faux! C'est une injure! et je défends à l'orateur de s'exprimer ainsi. (Longue agitation, bruit prolongé.)

M. le président. — Je demande du silence. Le pays jugera les paroles de M. de Cassagnac.

M. de Cassagnac. — De nouvelles mesures étaient annoncées par le gouvernement, et, cependant, il n'y avait rien dans le Journal officiel de ce matin. Il semble que le gouvernement hésite et n'est pas prêt. L'attitude ambiguë du ministre n'a pas été approuvée par beaucoup de républicains.

La mesure prise contre le général Boulanger l'a été sur des rapports de police seulement; on l'a condamné sans l'entendre! Vous avez blessé l'armée tout entière. (Très bien!) L'autorité nécessaire vous a manqué. Vous n'êtes pas un ministre d'opposition, vous êtes un ministre de résignation vivant par grâce depuis trois mois. (Interruption.)

M. Tirard. — Je serai forcé de quitter la salle des séances si l'orateur continue à tenir un tel langage.

M. le président. — Vous savez bien qu'il est inutile de demander à M. de Cassagnac la courtoisie ordinaire à nos discussions. (Applaudissements à gauche.)

M. de Cassagnac. — Lorsqu'on a des observations semblables à faire, il ne faudrait pas s'abriter derrière le pouvoir présidentiel. (Crès bien! à droite; vive émotion.)

Il y a un motif qui n'est pas dans le document officiel: c'est que vous avez peur. (Rires.)

Voix au centre: Et le Deux-Décembre!  
M. de Cassagnac. — Vous ne croyez pas y être encore, mais ça viendra. (Rires.) La République française et le Journal des Débats se voient déjà à la veille d'une dictature.

M. Tony Révillon. — Citez donc aussi la Cocarde. (Rires.)

M. de Douville-Maillefeu. — L'opinion des journaux ne nous regarde pas.

M. de Cassagnac. — Vous êtes tellement effrayés d'un homme, que vous voulez changer le mode de scrutin. (Bruit à gauche.) Le général Boulanger n'a pas de victoires dans son passé; mais il est incontestable que son passage au pouvoir a été le signal d'un réveil patriotique très marqué.

Aujourd'hui ce réveil prend la forme d'un mouvement dirigé contre le parlementarisme. (Très bien!) Une phrase du manifeste boulangiste dit textuellement: « A l'intérieur, le gouvernement a montré toute son impuissance; à l'extérieur, toute sa platitude. » (Mouvement.) Eh bien! le pays partage ce sentiment; il demande à la Chambre, comme Bonaparte au retour d'Egypte: « Qu'avez-vous fait de la France? » (Bruit.) Vous n'avez rien fait, sinon la persécution religieuse. (Applaudissements à droite.)

Vous avez coupé la France en deux, et vous amènerez la guerre civile. Dans cette anarchie, il n'est pas extraordinaire que le peuple reste confondu et cherche un homme. (Bruit.)

La popularité du général est faite de l'impopularité de la Chambre. M. Clémenceau l'a constaté, lorsqu'il a dit: « On nous a volé cette popularité qui devait être la nôtre. » Oui, on vous l'a volée; et c'est pour cela peut-être que vous voulez faire arrêter le voleur... (Rires prolongés.)

La France veut en finir pacifiquement, si elle peut; mais je ne crois pas que ce soit Boulanger qu'elle attende! Vous avez des prétendants légitimes; vous les avez chassés! (Bruit à gauche.) Vous vous croyez en sécurité, et voilà qu'un prétendant nouveau se lève et vous inquiète. (Mouvement.)

C'est celui-là même qui les a rayés des cadres de notre armée. Il y a là comme une génération spontanée. (Rires.) C'est vous qui avez chassé le Ducrot, les Bourbaki; c'est vous qui avez voulu une armée républicaine et non nationale, quand cette dernière seule pouvait donner le salut. (Bruit à gauche.)

Vous, les radicaux, vous avez jeté l'indiscipline dans l'armée en applaudissant un officier supérieur, M. Labordère, qui disait se refuser à un complot qui n'existait pas.

M. Labordère. — J'ai empêché de violer la Constitution du pays.

M. de Cassagnac. — Comme je ne puis douter de la loyauté de tous les autres, j'aime à croire que M. Labordère s'est trompé.

M. Labordère. — Je rappellerai que j'ai demandé une enquête, à laquelle M. le ministre s'est refusé.

M. de Cassagnac. — Vous refusez au gouvernement d'avoir trop fait! Je lui reproche, moi de n'avoir rien fait. (Rires.) Ce sont des généraux la plupart en activité de service qui ont donné l'exemple de l'indiscipline; tel est le cas de M. Carré de Bellmare. Le général Saussier, lui, a signé un programme dans lequel il se prononçait contre l'Assemblée nationale.

C'est donc bien la République qui a introduit l'indiscipline dans l'armée! Ce qui se passe est de votre faute exclusivement, et c'est vous qui l'avez voulu. L'état du pays a été amené par votre irresponsabilité. Aujourd'hui le pays veut un réparateur et un sauveur. (Bruit.)

Le jour n'est pas loin où la France, lasse d'avoir supporté trop longtemps la République, lui échappera enfin pour remonter à la prospérité et à l'honneur. (Applaudissements.)

### Réponse de M. Tirard

M. Tirard. — Ce n'est pas sans les motifs les plus graves que le gouvernement s'est décidé à prendre des mesures contre le général Boulanger. Il a fallu que le ministre de la guerre soit bien convaincu que le général avait enfreint la discipline militaire. Des élections allaient avoir lieu. Un journal s'est lancé pour soutenir la candidature Boulanger; il s'intitule journal boulangiste. Le général ne proteste pas. Le ministre de la guerre lui écrit, et il répond qu'il est étranger à tout cela. Dans ce moment, il était à Paris sans permission.

Ce n'est pas par des rapports de police secrète que le gouvernement a été informé; c'est par les rapports d'un commissaire spécial des chemins de fer. Par trois fois, le général a contrevenu aux ordres formels du ministre de la guerre.

Le gouvernement a pensé qu'il était indis-

pensable de faire un exemple et démontrer qu'un général n'était pas au-dessus des lois. (Très bien! très bien! Applaudissements.) Il a fallu rétablir l'ordre. On se demande ce que deviendrait l'armée, rempart de la patrie, si chaque chef de corps avait autour de lui une clientèle tapageuse de journaux, et tout un personnel politique!

Depuis qu'il a été frappé, M. Boulanger, loin de se soumettre, n'a fait qu'accroître son attitude. Il s'est mis en relations directes avec des comités électoraux, des comités de protestation contre la mesure prise à son égard. De plus, il s'est fait juge de cette mesure dans une lettre qui a été livrée à la publicité des journaux. Or, l'armée n'a jamais à être juge, elle n'a qu'à obéir. M. Boulanger l'a dit lui-même à la tribune quand il était ministre.

« En cet état, conclut M. Tirard, de nouvelles mesures s'imposent contre le général. Le ministre de la guerre va le déléguer au conseil d'enquête. (Longue agitation.) En attendant la décision de ce conseil d'enquête, le gouvernement ne peut rien dire de plus, ne peut produire aucune pièce. Il ne voudrait pas paraître chercher à influencer le conseil d'enquête à la sentence duquel le général est maintenant soumis. Il demande donc à la Chambre de terminer cette interpellation par le vote de l'ordre du jour pur et simple. » (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Laguerre. — L'insertion d'un rapport de police a déshonoré l'Officiel. (Bruit.) Ce rapport n'est qu'un tissu de calomnies. Vous ne relèverez rien contre la conduite irréprochable du général. (Bruit.)

Le général a désavoué les agissements de ses amis politiques; il a désavoué la Cocarde. Il est resté étranger à toute la campagne électorale. Il nous a écrit qu'il restait, aujourd'hui comme hier, citoyen respectueux de la République et dévoué à ses intérêts comme à ceux du pays.

La mesure prise contre le général Boulanger est injustifiable. On connaît l'œuvre patriotique du général; on a voulu briser sa loyale épée. (Oh! oh! Rires.) En Alsace on pleure, à Berlin on illumine, (Rires prolongés.) Vous êtes jaloux de la popularité du général. (Bruit.) Je regrette maintenant d'avoir voté contre le ministre que présidait avec tant de talent l'honorable M. Goblet. (Oh! ah! Bruit.)

— Bah! ils feront nombre, et, bien encadrés dans mes aventuriers, je suis certain qu'ils se battront courageusement.

— Dieu le veuille! quant à moi, je n'y compte guère. Vous parlez en soldat, Mayor, et vous oubliez que ces hommes sont des voleurs, poltrons et ivrognes pour la plupart; vous n'en ferez rien.

— Je ne les ai pas vus encore, je ne puis donc émettre une opinion sur eux; demain, quand ils seront arrivés, nous verrons ce que je dois en penser. A propos, où en sommes-nous de la lune?

— C'est demain le dernier quartier.

— Ah! diable! le temps nous presse alors; quoi qu'il advienne, nous tenterons sans remise la surprise le dernier jour de la lune.

— Dans huit jours alors?

— Oui, dans huit jours; c'est dimanche aujourd'hui, n'est-ce pas?

— Oui, Mayor.

— Eh bien, dimanche prochain; c'est une date que j'aime, une surprise est plus facile le dimanche que les autres jours, parce que les peones des haciendas se divertissent et sont ivres presque toujours. Asseyez-vous là, près de moi, et mettons-nous à étudier sérieusement ce plan, qui me paraît fort bien établi, afin de pouvoir prendre en toute sûreté nos mesures pour le succès de notre campagne; vous vous y connaissez, Navaja, mon ami. Mettons-nous à l'œuvre.

— A vos ordres, Mayor.

Les deux hommes, assis côte à côte, se penchèrent alors sur le plan dessiné par Navaja et étendirent devant eux sur la table.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

113 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

DES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XIX

COMMENT NAVAJA FIT SON RAPPORT AU MAYOR ET CE QUI S'ENSUIVIT

— Alors, ce qu'il dit, je ne vous le répéterai pas; d'ailleurs, j'entendais mal; qu'il vous suffise de savoir que, sous prétexte de confesser ses crimes, il a raconté votre histoire dans tous ses détails, sans oublier de révéler votre nom véritable. Les coureurs des bois frissonnaient en écoutant ce misérable. Bref, les choses furent poussées si loin, il allait laisser échapper de si horribles aveux, car tout en parlant il continuait à boire, et la haine l'enivrait plus encore que ce qu'il buvait à plein verre, que, n'y pouvant tenir davantage et ne sachant comment imposer silence à cet énergumène, au risque de tout ce qui pouvait m'arriver, mais oubliant tout pour ne songer qu'aux calomnies effroyables qu'il débitait contre vous, je le couchai en joue et l'abattis raide mort.

— Ah! le misérable! s'écria le Mayor en proie à une rage indicible. Il a été justement châtié; Merci, Navaja, merci, mon ami, ce service me rend éternellement votre débiteur.

— J'ai fait mon devoir, Mayor, voilà tout.

— Peut-être. Mais comment cela a-t-il fini?

— Par un tumulte effroyable et une chasse désespérée; mais, blotti heureusement au plus épais du feuillage, j'échappai à toutes les recherches, et, lorsque les coureurs des bois, fatigués de leur inutile poursuite, eurent regagné la frontière, je m'évadaï au plus vite et sans regarder derrière moi, je vous le jure...

— Vous avez risqué votre vie pour moi, je ne l'oublierai pas; mais le procès-verbal que, dites-vous, on a dressé sous la dictée de ce misérable traître, qu'est-il devenu? Le savez-vous?

— Je l'ignore, Mayor; je vous avoue même que je n'y ai pas songé; peut-être aurais-je pu rester encore dans ma cachette, mais la nuit s'avancait, je craignais que les coureurs des bois ne se ravassent et ne me surprissent dans mon arbre, où j'aurais fait une très sotte figure, je ne pensai qu'à gagner au pied au plus vite.

— Vous avez eu raison; mais ces maudits chasseurs me le payeront, je vous le jure; je tirerai d'eux une vengeance exemplaire.

— Me permettez-vous de vous parler franchement, Mayor?

— Oui, parlez.

— Eh bien, à mon avis, je crois que vous ferez bien, surtout en ce moment, de ne pas vous attaquer à eux. Vous avez déjà une rude besogne sur les bras, ne vous en mettez pas une autre qui, peut-être, serait plus rude encore. Ces chasseurs

sont braves, nombreux, leur nombre s'accroît chaque jour à cause des grandes chasses d'automne; ils sont neutres en ce moment, ne vous en faites pas des ennemis. Qui sait? si vous les attaquez, peut-être les Peaux-Rouges se mettraient-ils avec eux. Nous ne sommes pas en odeur de sainteté dans les savanes et les prairies de l'Ouest; si ces démons se signaient contre nous, nous aurions fort à faire et peut-être y laisserions-nous notre peau sans aucun bénéfice pour nous.

— C'est juste. Vous avez parlé en homme sage et en véritable ami, Navaja. Je vous remercie et je suivrai votre conseil. Plus tard, quand je trouverai ma belle, je me vengerai d'eux; quant à présent, je dissimulerai. Terminons d'abord notre expédition contre l'hacienda, après nous verrons.

— A propos de cette expédition, ne pensez-vous pas que plus tôt nous la tenterons, plus nous aurons de chance de réussite?

— C'est aussi mon opinion; les choses qui traitent ne réussissent jamais. Je n'attends, pour tenter mon coup de main, que l'arrivée des renforts promis par Calaveras.

— Il sera ici au lever du soleil.

— Combien d'hommes amène-t-il?

— Deux cents hommes au moins.

— Deux cents hommes! s'écria le Mayor avec joie.

— Oui, plutôt plus que moins; mais, entre nous, ils ne me semblent pas valoir grand'chose, ainsi que lui-même me l'a dit. Calaveras a fait flèche de tout bois; je crois que vous ferez bien de ne pas trop compter sur eux.



M. Rouvier a accepté, en partie, de former son cabinet uniquement pour accomplir la triste besogne d'éliminer le général Boulanger. (Bruit).

M. Rouvier. — Je m'en honore.  
M. Laguerre. — Le scandale des décorations n'a éclaté que parce qu'on croyait atteindre le général Boulanger.

M. Clémenceau. — Je pense, avec l'unanimité de ceux qui m'écourent, que la discipline doit être respectée dans l'armée. (Très bien ! très bien !) Un mouvement se produit dans le pays ; il ne tient pas à une question de personnalité, et je crois qu'aucun Français ne devrait dire que la Chambre est impopulaire. En France, tout ce qui souffre a cru qu'avec la République on aurait un régime qui donnerait enfin satisfaction.

Ne devons-nous pas nous demander si nous avons fait tout ce que nous devons faire ! Avons-nous un gouvernement ayant toute l'autorité qui lui est nécessaire ? Oui, c'est le moment de changer, et ce ne sont pas les mêmes hommes qui nous ont placés dans une situation si grave qui peuvent nous en tirer. (Mouvement). C'est notre politique qui nous a mis où nous sommes. Si vous voulez conserver encore ce spectacle, la situation finira par devenir très grave.

M. de Cassagnac. — Vous êtes inquiet !  
M. Clémenceau. — Non, pas encore ; mais il faut agir de suite.

Dans ces conditions, je propose à la Chambre l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, décidée à maintenir la discipline dans l'armée, constatant l'impuissance du gouvernement, et convaincue qu'une politique réformatrice peut seule mettre un terme à l'agitation du pays, passe à l'ordre du jour. » (Bruit ; agitation prolongée.)

M. Ribot. — Je ne puis que féliciter le gouvernement d'avoir accompli le premier et le plus simple des devoirs. (Très bien ! très bien !) On a tort de dire que le pays est agité. (Bruit). C'est le pays qui s'étonne de nos agitations et de nos crises incessantes. Mais au-dessus de l'affaire de discipline, il y a la question politique qui prédomine.

Et si vous venez à renverser aujourd'hui le cabinet, parce qu'il a fait son devoir, que dira le pays ? (Très bien !) Ce n'est jamais la fatalité qui entraîne les régimes ; ce sont les fautes des hommes ! (Très bien !) Unissez-vous. C'est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. (Mouvement ; bruit à l'extrême-gauche.)

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 349 voix contre 93.

## La Presse

ET LA CANDIDATURE BOULANGER

### La Justice :

On ne peut plus le nier : c'est bien un plébiscite qu'on demande, c'est bien un dictateur qu'on veut. Chose curieuse, les amis du général le crient et le nient à la fois, la contradiction ne les embarrasse pas : la fortune du général Boulanger reste même desservie par ses amis et servie par ses adversaires. Hélas ! que deviennent, au milieu de tout cela, la République et la Patrie ? Ce pays est-il condamné à être tour à tour tantôt rejeté vers de mortelles idées, forcé par le gâchis gouvernemental, tantôt à être rejeté dans ce gâchis par crainte d'un dictateur ? Non, il y a encore autre chose en France ; mais il est temps de s'en apercevoir ; les radicaux l'ont dit : aujourd'hui, il est temps d'en finir avec toute équivoque : devant ce vieil esprit plébiscitaire qui reparait, il est temps d'en finir aussi avec le néant gouvernemental et avec les avortements perpétuels, qui donnent à l'esprit plébiscitaire ses chances les plus redoutables ; et ces deux nécessités ne sont pas contradictoires, au contraire, elles sont inséparables.

### Le Radical :

Après la déclaration de l'extrême gauche, les électeurs verront s'ils veulent se jeter dans l'inconnu des prononciamientos espagnols ou bien, écoutant la parole de leurs mandataires, achever la révolution politique et sociale.

### La Paix :

On peut s'attendre à une imposante manifestation de la Chambre contre les menées boulangistes, manifestation qui sera d'autant plus énergique, que le gouvernement saura mieux comprendre les devoirs que lui impose la situation et mieux se défendre de toute marque de faiblesse.

### La République française :

Nous louons très haut l'extrême gauche d'avoir, dans la journée d'hier, désavoué hautement des solidarités compromettantes et dans un manifeste énergique, condamné l'indiscipline factieuse d'un soldat et les menées séditionnaires de ses complices.

### La Lanterne :

Vous ne voulez pas que le pays proteste, eh bien, alors commencez par le satisfaire, occupez-vous de lui, non pas de vous, et quand vous lui aurez donné ce qu'il réclame, vous pourrez vous rassurer sur ce que vous appelez les tentatives plébiscitaires.

### Le Soleil :

Nous n'avons aucune sympathie pour les hommes qui sont actuellement aux affaires, nous trouvons leur politique détestable, mais nous aimons encore mieux continuer de les avoir, que de voir le groupe boulangiste les remplacer.

### Le Gaulois :

Nous sommes d'avis que les royalistes ne doivent pas voter pour le général Boulanger, ni en dire du bien, mais nous nous réjouissons de voir M. Clémenceau répudier son fruit, qui s'appelle Boulanger.

### L'Autorité :

Nous déclarons que, s'il est démontré, comme cela incombe au gouvernement de l'établir, que le général Boulanger est complice de ce que l'on a fait en son nom, la Droite ne sera pas la dernière à approuver les décisions du gouvernement.

### Le Figaro :

Nous considérons le silence du général Boulanger devant la campagne plébiscitaire, qui ne peut, d'ailleurs, avoir aucune sanction, comme un acquiescement évident à tout ce qui se fait et se dit autour de lui.

Cela constitue, au point de vue militaire, un grand scandale, qu'un désaveu eût suffi à arrêter.

### L'Intransigeant :

M. Henri Rochefort ne laisse point attédir son zèle. Dans un article intitulé « Dictateurs civils », il prend ainsi à partie les députés :

« La voilà la dictature, et LA PLUS SALE qui ait jamais déshonoré une nation ! »

## INFORMATIONS

Les journaux approuvent en général le vote de la Chambre.

Plusieurs constatent que si la journée n'a pas été un succès complet pour le gouvernement il a été une véritable défaite pour M. Clémenceau.

La droite presque toute entière s'est abstenue.

### Aux abords du Palais-Bourbon

une bande de deux cents individus, apercevant M. Jules Ferry, s'est mise à le huer et à l'insulter. Des agents sont aussitôt intervenus et ont dissipé le rassemblement.

M. le commissaire du quartier, a pris les mesures d'ordre nécessaires. Des agents empêchent le stationnement devant la Chambre. Il reste à peu près cinquante curieux sur le quai d'Orsay.

Les sentinelles de la Chambre ont été doublées.

### Un incident a eu lieu aux obsèques de M. Carnot, M. Jules Ferry, qui suivait le cortège funéraire en voiture, a été reconnu. Il a été hué par la foule, qui lui a jeté de la boue. Il est parvenu à se dérober par la fuite, grâce à l'énergie montrée par la police.

Le comité de protestation. — Le comité de protestation a tenu une réunion, mardi, chez M. Laguerre. Presque tous les membres étaient présents. Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de faire un nouveau manifeste. Le comité s'est absolument occupé des questions de détail relatives à la propagande boulangiste, notamment de la répartition des fonds de souscription, et des voyages des membres dans les départements où vont avoir lieu des élections.

M. Laguerre se rendra mercredi à Château-Thierry et jeudi à Morille.

MM. Laissant et Borie partent ce soir pour Tergoier.

MM. Le Hérissey et Vergoin seront vendredi à St-Quentin et samedi à Hirson. M. Bruguères sera samedi à Château-Thierry.

### Le manifeste du groupe socialiste.

— Voici le texte du manifeste arrêté par le groupe socialiste de la Chambre :

« Les députés soussignés, membres du groupe socialiste, déclarent qu'il leur paraît profondément regrettable que le bruit fait autour du nom d'un soldat vienne encore augmenter les divisions du parti républicain.

« Convaincus que le triomphe d'un homme serait un recul de l'idée socialiste, ils protestent contre toute manœuvre plébiscitaire, de quel côté qu'elle vienne et affirment qu'un gouvernement résolument réformateur pourra seul mettre fin à cette agitation. »

Cette déclaration est signée par MM. Planteau, Simyan, Camelinat, Franconie, Basly, Millerand, Prudon, Calvinhac, Brialou, Daumes et Saint-Ferréol.

### A Clermont-Ferrand.

— La ville est calme. Les emballages sont poussés activement au quartier général. Les chevaux et les voitures de l'ex-commandant du 13<sup>e</sup> corps sont partis mardi soir. Le général Boulanger doit quitter Clermont-Ferrand vendredi matin par l'express de neuf heures. On parle d'une manifestation qui s'organiserait à cette occasion et pour laquelle les habitants des communes voisines seraient convoqués. Les manifestants formeraient la haie sur le parcours du quartier général à la gare.

### Les commis voyageurs et Boulanger

— Des commis voyageurs de passage à Clermont

ont remis au général Boulanger une adresse de sympathie.

Boulanger déchainé. — Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit que le général Boulanger irrité de sa mise à la retraite, a déclaré que, n'étant pas retenu par ses devoirs militaires, il s'associera à la propagande faite par ses amis.

Félix Pyat s'est désisté en faveur de Boulanger.

Réunions publiques. — Hier deux réunions anti-boulangistes ont eu lieu ; l'une boulevard de Strasbourg, sous la présidence de M. Brisson, ex-président de la Chambre, l'autre à la salle Favié, organisée par les anarchistes.

Celle-ci a été envahie par les Boulangistes et s'est terminée par une bataille générale.

La santé du Pape. — La nonciature dément le bruit d'une grave maladie de Léon XIII.

Espions prussiens. — On signale la présence de nombreux espions prussiens dans le département de la Seine-Inférieure.

Les espions accostent de préférence les jeunes militaires et leur font des offres d'argent pour obtenir des cartouches du nouveau fusil Lebel.

Le même fait vient de se produire également à Evreux et à Bernay. L'autorité militaire vient de prendre des mesures pour couper court à cet odieux système d'espionnage.

Affaire Caffarel. — Le jugement rendu mardi, condamne Caffarel à 3,000 fr. d'amende et la Limouzin à six mois de prison.

L'affaire Wilson a continué mardi, M<sup>e</sup> Demange a plaidé pour Ribadeau. L'avocat-général a présenté son réquisitoire.

### L'empereur Frédéric III et l'Alsace-Lorraine

Voici le texte de la proclamation adressée par le nouvel empereur d'Allemagne aux populations d'Alsace-Lorraine et promulguée aujourd'hui à Berlin et à Strasbourg :

Nous Frédéric, par la grâce de Dieu empereur allemand et roi de Prusse, notifiions et faisons savoir par la présente qui suit :

Après que Sa Majesté feu l'empereur Guillaume, notre bien-aimé seigneur père, a, suivant la décision de Dieu, quitté cette terre, la dignité impériale allemande et avec elle, conformément aux lois de l'empire, le gouvernement du pays d'Empire nous ont été transférés. Nous en avons pris possession au nom de l'empire, résolu de sauvegarder les droits de l'empire sur ces territoires allemands qui, après un long intervalle de temps, ont été réunis de nouveau à la patrie.

Nous avons conscience de la tâche qui nous incombe d'entretenir dans ce pays le sentiment allemand et les mœurs allemandes, de protéger le droit et la justice et de travailler à la prospérité et au bonheur de ses habitants.

Dans nos efforts pour satisfaire à cette tâche, omissions sur la confiance et sur le dévouement de sa population, ainsi que sur la loyauté et sur la fidélité au devoir de toutes les autorités et de tous les fonctionnaires. Nous demandons et nous attendons le respect consciencieux des lois. De notre côté, nous accordons aussi notre impériale protection aux droits de chacun.

Par une justice impartiale et par une administration respectueuse de la loi, bienveillante et prudente, mais conduite d'une main ferme, la réunion imprescriptible de l'Alsace-Lorraine avec l'empire allemand deviendra aussi étroite qu'elle l'a été au temps de nos ancêtres, avant que ces pays allemands aient été arrachés à leur antique et glorieuse union avec les populations de la même race, leurs compatriotes.

Nous ordonnons que la présente proclamation soit promulguée dans le Bulletin des lois.

Donné à Charlottenbourg, le 15 mars 1888.

Signé : FRÉDÉRIC.  
Contresigné : Prince de HOHENLOHE.

## DERNIÈRE HEURE

A Marseille. — La situation électorale de Marseille se complique.

M. Hervé, directeur du Soleil, pose sa candidature.

M. Félix Pyat refuse de se désister.

MM. Michelin et Susini reviennent à Paris pour demander au comité de protestation le retrait de la candidature Boulanger.

Le Conseil d'enquête chargé de se prononcer sur l'affaire Boulanger est constitué depuis hier soir, mais le gouvernement a décidé d'en tenir la composition secrète.

La question qui sera posée au conseil d'enquête est la suivante :

« M. le général Boulanger est-il dans le cas d'être mis en réforme pour faute grave contre la discipline ? »

On dit que le conseil d'enquête ne statuera que lundi.

### Incendie d'un théâtre en Portugal

Lisbonne, 21 mars, s.

Un incendie considérable a totalement détruit le théâtre de Baguet-Porto.

On a déjà trouvé des cadavres sur la scène et dans les loges ; la plupart des victimes étaient des spectateurs des troisièmes, des loges et des galeries. Des familles entières ont péri.

A l'heure actuelle on évalue le nombre des morts à 80.

## Variétés

### L'ÉCOLE CENTRALE DU LOT

(1796-1804) (Suite).

#### II

L'ÉCOLE CENTRALE A CAHORS

LE JURY D'INSTRUCTION PUBLIQUE. — OUVERTURE SOLENNELLE DE L'ÉCOLE

« J'ai reçu, Messieurs, écrivait-il le 19 juin 1792, les différentes lettres que vous m'avez adressées avec les papiers qu'elles contenaient. J'ai convoqué hier mes collègues du département du Lot, et j'ai mis sous leurs yeux les délibérations des communes relatives au placement de l'institut. Nous avons pris un arrêté en faveur de la ville de Cahors et nous devons porter le tout demain au comité d'instruction. Les députés des départements limitrophes du nôtre ont mis un avis conforme au bas de notre arrêté. Je ne puis révoquer en doute le succès de vos démarches et des nôtres. »

Cinq jours après, le 24 juin, Ramel écrivait encore : « Je vous donne avis, Messieurs, que vendredi soir les députés de notre département se transporteront au comité d'instruction publique, où ils firent la remise des délibérations que vous m'avez adressées concernant le placement de l'institut. Je dois vous dire que nous nous étions déjà assemblés pour conférer sur cet objet et que nous avons rédigé un arrêté qui fut signé par neuf de nous, portant notre vœu en faveur de la ville de Cahors. Tous les membres du comité, après avoir entendu la lecture des pièces, furent si frappés de la validité de nos moyens qu'on demanda d'aller sur le champ aux voix. La délibération allait être prise en conséquence, lorsque M. Romme, chargé par le comité de ces placements, proposa l'ajournement sous le prétexte que la population du département du Lot pourrait bien lui donner des droits à deux instituts. Plusieurs membres du Comité lui observèrent que les dépenses de cette nature ne pouvaient être multipliées sans la plus extrême nécessité. Il insista, et l'ajournement fut prononcé à un très court délai. »

Neuf députés sur dix, la grande majorité, nous dirons presque l'unanimité des municipalités cantonales soutenaient les droits de Cahors. Une cause si juste et si bien défendue ne pouvait que triompher ; aussi, le 27 juillet, Ramel écrivait-il à ses concitoyens : « Je vous annonce, Messieurs, que le comité d'instruction s'est occupé avant-hier, le soir, de la question sur le placement de l'Institut du département du Lot. Il a arrêté d'abord que l'Institut sera placé à Cahors. Le rapporteur ayant demandé ensuite qu'on examinât si notre département ne devait pas avoir deux instituts, la négative a été décidée et arrêtée. »

Aussi, après cette enquête décisive, ne s'élevait-il aucune opposition quand il fut question, trois ans après, de placer l'École centrale au chef-lieu du département. Les articles 10, 11 et 12 du titre II de la loi du 3 brumaire enlevaient d'ailleurs aux habitants de Montauban tout prétexte à réclamation, en leur donnant le droit d'ouvrir, s'ils le désiraient, une École centrale supplémentaire.

Dès que la loi fut promulguée, l'administration départementale et l'administration municipale rivalisèrent de zèle et d'efforts pour ouvrir le plus tôt possible l'établissement dont la fondation avait été si désirée.

Il fallait avant tout trouver un local convenable. Ce fut un des premiers soins de l'administration départementale et quand elle s'adressa pour cet objet à la municipalité, le président de cette municipalité, Lagarde, lui répondit, le 4 frimaire (25 novembre 1795) :

« L'administration dont la sollicitude est en activité perpétuelle avait déjà cherché à se fixer sur les locaux les plus propres, afin de vous les indiquer, sur votre première demande. Elle pense donc que l'École centrale doit être placée au ci-devant collège. »

Huit jours après, le 12 frimaire, ne recevant pas de réponse, Lagarde s'impatientait et écrivait la lettre suivante :

L'administration municipale à l'administration du département.

Nous avons eu la faveur de vous écrire déjà, citoyens, pour vous presser de prendre un arrêté sur la fixation définitive du placement de l'École centrale. Le moment de son installation n'est pas loin, et vous ne voudriez pas assurément avoir à vous reprocher d'avoir traité avec indifférence un objet aussi important et qui réclame tant de surveillance et d'activité...

Vous avez comme nous reconnu la nécessité de son placement au ci-devant collège, nous n'aurons donc à vous dire à cet égard rien autre que d'ordonner les réparations indispensables dans ce moment. Salut et fraternité.

Lagarde, président.



Cependant l'administration départementale était loin de rester inactive, et dès le 5 frimaire, elle désignait les membres du jury d'instruction publique chargé d'examiner et d'élire les professeurs de l'Ecole.

Le 5 frimaire, l'an iv de la République française, une et indivisible, en séance publique de l'administration du département, présents les citoyens Martin, Durand, administrateurs, Duphénieux, faisant les fonctions de commissaire exécutif, Bonnafous, secrétaire général.

Le suppléant du commissaire exécutif, ayant requis l'exécution de la loi du 3 brumaire dernier relative à l'organisation de l'instruction publique et ayant développé tous les motifs de l'utilité qui doit résulter d'une prompt organisation des Ecoles primaires et des Ecoles centrales.

L'administration du département du Lot, Considérant que de tous les objets d'utilité publique l'instruction est un des premiers besoins de la société; que ce n'est que par elle qu'un état civilisé peut devenir chaque jour florissant et trouver dans la culture des arts et des sciences le germe de toutes les vertus et le développement de toutes les connaissances physiques et morales;

Le suppléant du commissaire exécutif entendu ; Arrête ce qui suit :

Il sera établi à Cahors, chef-lieu du département, un jury spécial pour la formation de l'Ecole centrale du département; les membres qui composent ledit jury spécial sont les citoyens Durand, officier de santé, Lapergue et Deloncle, hommes de loi.

Le présent arrêté sera envoyé à chaque membre dudit jury d'instruction publique à la diligence du suppléant du commissaire exécutif. Il en sera également adressé un extrait collationné au directoire exécutif.

Les trois membres désignés acceptèrent les fonctions qu'on leur offrait, et, dès le 11 frimaire, ils prenaient la délibération suivante :

Nous, Durand, officier de santé, Lapergue et Deloncle, hommes de loi, en exécution de l'arrêté de l'administration du département du Lot du cinq frimaire courant à nous transmis le 7 frimaire, qui nous nomme membres du jury spécial de l'instruction publique pour la formation de l'Ecole centrale du département, nous étant réunis dans le lieu qui nous a été désigné pour l'emploi des fonctions qui nous sont confiées, en exécution de la loi du 3 brumaire dernier sur l'organisation de l'instruction publique dans les dispositions relatives à la formation des Ecoles centrales ;

Il a été arrêté qu'il sera donné connaissance à l'administration du département de la réception de son arrêté, de l'acceptation de notre mission et de notre réunion pour activer la formation de l'Ecole centrale; et qu'à cet effet, il sera adressé une circulaire portant invitation aux citoyens qui auront cultivé avec succès les sciences et les arts, et qui se croiront capables de remplir les fonctions de l'enseignement, à faire inscrire leurs noms et la partie de l'instruction à laquelle ils se croiront propres dans un registre qui sera, à cet effet, ouvert et déposé au secrétariat du département du Lot, à dater du quinze du mois frimaire courant jusques au dix nivôse prochain, jour auquel ledit jury spécial procédera à l'examen et à l'élection des professeurs conformément à la loi.

Il a été arrêté aussi que le présent procès-verbal sera communiqué à l'administration du département ainsi que l'adresse, avec invitation de la faire imprimer et de lui donner toute la publicité convenable et dans le département du Lot et dans les départements circonvoisins.

En même temps, ils adressaient à toutes les municipalités une circulaire pour susciter des candidatures aux diverses chaires de l'Ecole centrale.

Les membres composant le jury spécial d'instruction publique pour la formation de l'Ecole centrale du département,

A leurs concitoyens, Un des premiers bienfaits de la constitution française doit être l'instruction publique; nos législateurs ont rapproché l'époque de l'établissement d'un gouvernement basé sur la justice et celle de la renaissance des sciences et des arts. Ils ont senti cette grande vérité qu'un grand corps social ne peut pas exister sans lumières.

Pour les propager avec fruit et avec succès, il faut des hommes dont les mœurs, la probité égalent les talents et obtiennent la confiance publique. Ils deviendront les dépositaires de tout ce que la patrie a de plus précieux et prépareront le bonheur de la postérité. Ces vues leur imposent de grandes obligations, ils en sentiront d'avance toute l'étendue, toute la dignité.

(A suivre).

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### L'ŒUVRE DU BOUILLON

Procès-verbal de la séance de la Commission du 16 mars 1888

Les membres de la commission de « l'Œuvre du Bouillon » se sont réunis, vendredi, 16 mars, à 5 heures du soir, sous la présidence de M. le Préfet de Lot.

Étaient présents : MM. Boffet-Delmas, Directeur de l'Enregistrement; Bernardin, secrétaire général; Costes, maire de Cahors; Dardenne, trésorier-payeur général; Delpech, conseiller municipal; Mairot, directeur de la succursale de la Banque de France; Martineau, conseiller de Préfecture; Mazières et Parazines, adjoints au maire; Pibier, ingénieur en chef des chemins de fer, et les représentants des journaux locaux et régionaux, MM. Bergon, Castanet, Delpérier, de Lafaurie, Lurgue et Combarieu, secrétaire-trésorier.

Le secrétaire-trésorier a lu le compte-rendu suivant sur la situation financière de l'œuvre :

» Messieurs, » J'ai l'honneur de vous soumettre le compte-rendu des recettes et des dépenses de l'œuvre du « Bouillon d'Hiver », pour la période du 24 février au 14 mars, c'est-à-dire pendant les 18 premiers jours de son installation.

» Les recettes en argent s'élèvent, à ce jour, à la somme de 5,289 fr. 80

» Les dépenses du 24 février au 14 mars inclus, forment un total de 823 fr. 76. Ces dépenses peuvent se répartir de la manière suivante :

1276 kg de pain à 0.27 et 0.30 le kg	346 12
456 kg de viande à 0.49 le kg	223 44
12 sacs de pommes de terre à 3 fr. 75	45 «
Légumes	30 «
126 litres de haricots	31 65
Sel et poivre	7 60
500 hg de houille	13 «
Charbons de bois, lard, pétrole, etc.	16 «
312 fagots	50 «
Ustensiles de cuisine et chaudron	24 95
33 journées de cuisinière à 1 fr.	36 «
	823 76

» Soit une moyenne de 45 fr. 72 par jour.

Bien que dans cette moyenne figurent certaines dépenses qui ne se reproduiront sans doute pas, telles que 50 francs de fagots et 24 fr. 95 d'ustensiles de cuisine, nous ne devons pas compter sur une moyenne inférieure dans l'avenir, au contraire. En effet, les bouchers et les boulangers qui ne fournissent au début que 30 kilog. de pain et 20 kilog. de viande, ont progressivement fourni des quantités supérieures et le 14 mars, ils livraient 86 kilog. de pain et 40 kilog. de viande. Naturellement, les autres fournitures ont suivi la même progression ascendante. Il est vrai qu'au lieu de 100 portions distribuées le 26 février, on en distribuait 177 le 14 mars.

» En outre, les portions de pain reconnues trop petites au début, ont été augmentées et chacune d'elles aujourd'hui est de 500 grammes environ.

» Je dois ajouter que, grâce aux démarches de M<sup>me</sup> Paysant, beaucoup de charcutiers ont envoyé, 7 mars, une assez grande quantité de viande de porc, ce qui a permis de ne pas acheter de la viande de boucherie ce jour-là et d'économiser ainsi environ 18 fr.

» De même, les marchands de grains et les épiciers de Cahors, priés par M. le Préfet de venir en aide au « Bouillon » en donnant des haricots secs, ont généreusement répondu à cette demande en envoyant, hier, 200 litres environ de légumes secs. Cette offrande permettra encore de réaliser quelques économies.

» Je terminerai ce compte-rendu en disant que, durant les 18 jours qui se sont écoulés du 24 février au 14 mars, il a été délivré 2,790 rations, soit 155 par jour. Le prix de revient de chaque ration s'élève à environ 0 fr. 30.

Après la lecture de ce compte-rendu, la commission a décidé que les distributions continueraient quotidiennement jusqu'à la fin du mois de mars. A ce moment, la commission appréciera si le retour du beau temps et la reprise des travaux peuvent permettre la suppression du « Bouillon », qui est décidée en principe pour cette époque.

M. le Préfet a dit ensuite qu'en présence du succès obtenu par la souscription au « Bouillon d'Hiver », il était facile de prévoir qu'une somme assez importante resterait disponible; il a proposé de décider que cet excédent serait affecté à la création, pour l'hiver prochain, d'un fourneau économique, où, durant toute la mauvaise saison, l'ouvrier pourrait, moyennant une très faible rétribution, trouver une nourriture saine et substantielle.

M. de Lafaurie a fait remarquer qu'avant d'adopter la détermination proposée, il serait bon de savoir comment fonctionnerait ce fourneau. M. Pibier,

qui a eu souvent l'occasion de voir fonctionner ce genre d'établissement, fournit quelques explications à cet égard; il montre que l'installation d'un fourneau économique peut varier un peu, suivant les exigences des localités, mais qu'en somme c'est plutôt une œuvre philanthropique qu'une œuvre de bienfaisance proprement dite. La nourriture est fournie au prix de revient et en échange de bons que l'ouvrier peut acheter à l'avance ou que les sociétés de bienfaisance ou même les particuliers peuvent donner à leurs pauvres au lieu de menue monnaie.

La commission adopte en principe la création d'un fourneau économique pour l'hiver prochain et nomme une sous-commission, composée de MM. le Préfet, le Maire, Pibier et Dardenne, avec mission de rechercher les voies et moyens.

Avant de lever la séance, M. le Préfet dit que M. Pilo, directeur du théâtre de Cahors, doit donner jeudi prochain, 22 mars, une représentation de *Richard Cœur de Lion*, au bénéfice de l'œuvre du « Bouillon ». M. le Préfet ajoute qu'il espère que chaque membre de la commission voudra bien faire tous ses efforts pour rendre cette représentation aussi fructueuse que possible et que les représentants de la Presse voudront bien dans cette circonstance prêter tout leur concours à l'œuvre du « Bouillon ».

#### Souscription en nature

Le 18 mars, environ 200 kilog. de pain ont été donnés gratuitement au « Bouillon d'Hiver », par M. Communal, chef de nuit à la gare et les boulangers : MM. Aladel, Arnaudet, Caussanel, Conte, Denègre (Grande-Barre), Farganel, Garrigou, Garrigues, Gimbert, Gairal (Rue du Lycée), Gairal (Rue Nationale), Zugou, Jouffreau, Lacombe, Marmisse, Mendaille, Pergot, Pradal, Rigouste, MM<sup>les</sup> Rodolosse, Roques, Seval, Teyssedou, Théron (Boulevard Gambetta), Théron (Rue des Soubiroux), Trémolières et Vinnac.

**Le Bouillon.** — C'est par erreur que l'Épicerie Parisienne n'a pas été comprise dans la liste des maisons qui se sont associées à l'œuvre du Bouillon, M. Michaud-Larrivière, a envoyé un don important de 25 kilos de haricots. (Note de la Commission).

**Conseils Généraux.** — La session de printemps des Conseils généraux s'ouvrira dans toute la France, le lundi 9 avril prochain.

**Conseil municipal.** — La commission des finances du Conseil municipal de Cahors s'est réunie la semaine dernière pour statuer sur l'affaire Carrié, pendante depuis déjà longtemps. L'intéressé a été entendu.

La commission n'a pas encore fait connaître son opinion, mais tout porte à croire qu'elle est favorable à la ville; c'est-à-dire que M. Carrié serait redevable à la ville de Cahors d'une certaine quantité de terrain longeant l'école des filles et qui irait de la Place Thiers à la rue des Thermes.

Le rapporteur de cette commission portera au prochain conseil ses conclusions dans cette affaire, qui promet des détails intéressants.

**Enregistrement.** — Par décision du directeur général de l'Enregistrement, M. Thieault, précédemment dans les Alpes-Maritimes, est nommé receveur à Catus.

**Baccalauréat.** — M. François Besse, élève de philosophie au lycée de Cahors, vient de subir avec succès, l'examen du baccalauréat ès-lettres 2<sup>e</sup> partie.

**Tabacs.** — D'après un document officiel, la valeur des bâtiments du mobilier des machines, des ustensiles du magasin de tabacs en feuilles de Cahors est évaluée à 212,960 francs.

Le magasin de Souillac est évalué à 195,467 francs.

— En 1885, il a été consommé dans le département du Lot, 135,715 kilos de tabac, dont 38,855 kilos en poudre et 96,860 à fumer.

Ce qui fait, par individu, 139 grammes de tabac en poudre et 345 gramme de tabac à fumer.

**Chemins de fer.** — Il paraît qu'on va modifier le service des wagons postaux sur toutes les grandes lignes.

Dans le cours de son dernier voyage, le directeur général des postes et télégraphes ayant pu se convaincre de la grande difficulté et des réelles fatigues du service ambulancier, va faire tous ses efforts pour améliorer le sort des agents employés sur les différents réseaux de chemins de fer.

**Concours.** — Le concours pour l'obtention des bourses d'enseignement primaire supérieur aura lieu à Cahors pour les aspirants le 14 mai prochain, et pour les aspirantes le 17 mai.

Les inscriptions seront reçues, dans les bureaux de l'inspection académique, jusqu'au 31 mars, dernier délai.

**Concours Hippique.** — Le concours hippique de Toulouse aura lieu, cette année, du 22 au 27 mai, et non au mois d'avril comme on l'avait annoncé précédemment.

On trouve, dès aujourd'hui, des programmes détaillés au secrétariat de la société, 11, rue de la Colombette, à Toulouse.

Sont admis à concourir : les chevaux hongres et juments de toute espèce de trois, quatre, cinq et six ans, nés dans les départements du Lot, Tarn, Ariège, Aveyron, Aude, Basses-Pyrénées, Gers, Hérault, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales et Tarn-et-Garonne.

**Chemins de fer d'Orléans et du Midi.** — Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées, Arcachon, Biarritz, Pau et Saint-Jean-de-Luz. (Tarif A n° 11).

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les billets d'aller et retour réduits de 25 % qui seront délivrés par les gares du réseau d'Orléans, du Dimanche 25 mars (Rameaux), au Samedi 31 dudit mois, ces deux jours inclus, pour les stations balnéaires et hivernales du réseau du Midi désignées au Tarif A n° 11, seront exceptionnellement valables pendant 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**Emigration.** — Le courant d'émigration vers la République Argentine est loin de diminuer.

Samedi dernier, se sont embarqués à Bordeaux trente-six de nos compatriotes du Lot sur le vapeur français *Santa-Fé*.

**Œuvre du Bienheureux de La Salle.** — La réunion ordinaire de l'Œuvre du Bienheureux de La Salle a eu lieu, le 22 mars, dans l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes. Elle était présidée par M. Verdier, vicaire général, directeur de l'œuvre.

**Foire de Cahors.** — Malgré le mauvais temps, la foire de samedi a été relativement importante : 350 paires de bœufs avaient été amenés sur la place Thiers. Ils étaient presque tous destinés à la boucherie et ont été livrés à raison de 28 fr. les 50 kilos la première qualité, et de 26 fr. la deuxième.

Deux cents petits porcs destinés à l'élevage étaient en vente. Ils étaient très recherchés à des prix supérieurs de 2 fr. environ à ceux des derniers marchés.

Quatre cents bêtes à laine, aussi très recherchées, ont été vendues à des prix supérieurs à ceux des précédentes foires.

La halle aux grains contenant 300 hectolitres de blé vendus à un prix moyen de 18 fr. l'hectolitre; 168 hectolitres de maïs vendus au prix moyen de 12 fr. 75 l'hectolitre.

Il n'y a eu ni vols ni accidents signalés.

### THÉÂTRE DE CAHORS

La représentation qui devait avoir lieu jeudi dernier et qui a été renvoyée à aujourd'hui, a été légèrement modifiée. On a cherché à rendre la soirée des plus attrayantes, afin d'attirer le plus grand mode possible.

#### RICHARD CŒUR DE LION

Opéra comique en 3 actes, paroles de Sedaine, musique de Grétry,

GRAND QUATOR DE CHARLES VI  
Chanté par M<sup>me</sup> Dumoulin et MM. Carroul, Bailly et Bretonneau.

GRAND QUATOR DE RIGOLETTO  
Chanté par MM<sup>mes</sup> Dumoulin et Clémenty, MM. Carroul et Bailly.

GRAND AIR DU BARBIER DE SÉVILLE  
Chanté par M<sup>me</sup> Dumoulin.

#### BOURSE. — Cours du 22 mars.

3 0/0	82 05
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	86 00
4 1/2 0/0 ancien	106 90
4 1/2 0/0 1883	106 07

#### Dernier cours du 22 mars.

Actions Orléans	1,342 50
Actions Lyon	1,270 75
Obligations Orléans 3 0/0	400 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	282 50
Obligations Lombardes (jouissance)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	352 75

### AVIS

Les personnes qui désirent acheter du vin de 1886 et 1887 absolument pur et donné de confiance, peuvent s'adresser au sieur Delmas, propriétaire à Sauzet, qui s'empresse de remettre l'échantillon.



**Bibliographie**

LA REVUE DE PARIS ET DE SAINT-PÉTERSBOURG est, sans contredit, le recueil littéraire le plus complet, le plus important, le plus remarquable. La collaboration de tous les auteurs illustres est le meilleur garant de son succès. Aussi nous contenterons-nous de citer le sommaire du numéro du 15 mars :

Juana, par Georges de Peyrebrune. — Les Larmes de Sainte-Beuve, par Arsène Hous-saye. — Le dessous des cartes, par Jean Lor-rain. — Philosophes du siècle, par Jean-Paul Clarens. — Sortilège, par Armand Silvestre. — Félix Arvers, par Philibert Audebrand. — Henri Lasserre et la Congrégation de l'Index, par Mgr X... — Le service de trois ans, par X... — Les Rossignols, par Stanoff. — La Naissance des Étoiles, par le comte Nigra. — Paroles d'outre-tombe, par Clesinger. — Quelques Définitions, par Paul Hennequin. — Par-terre de Beauté, par Violette. — Philosophie de l'Art, par Edouard Lhôte. — Poésies, par Claudius Popelin, Emile Goudeau, Rodenbach, Léopold Stableaux, de Montferrier. — Les Bêtes à Bon Dieu, par Alphonse Karr. — Bal-lade du Dédaigné, par X... — Chronique poli-tique, par Alikoff. — Théâtres et Livres, par Alceste. — Causerie musicale, par Henri Maréchal. — Paris au jour le jour, par Saint-Jean. — La Vie russe, par Yvan Rienko.

On s'abonne aux bureaux de la « Revue », 14, rue Halévy, Paris. — Pour la France 30 fr. par an ; pour l'Étranger : 35 fr. ; papier de Hollande : 100 fr. — Vente au numéro, à Paris, chez Marpon et Flammarion, 26, rue Racine et boulevard des Italiens, 10. — En province, dans toutes les gares et chez les principaux libraires.

L'administration accepte avec empressé-ment toutes les communications qui peuvent être utiles pour la Rédaction de la « Revue de Paris et de Saint-Petersbourg ».

LE DICTIONNAIRE GAZIER, tout récem-ment publié par la librairie A. Colin et Co, a déjà remplacé dans les classes, comme sur les tables de travail, les dictionnaires jusqu'ici en faveur. L'auteur, M. A. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, n'y donne pas seulement un vocabulaire très correct des mots usuels de notre langue, avec prononciation et étymologie (lorsqu'il y a lieu de les indiquer), définition précise synonymes et contraires, exemples ; on y trouve en outre un millier d'articles encyclopédiques se rattachant à l'agriculture, aux sciences, à l'his-toire, à la géographie, à l'hygiène, à l'indus-trie, à la législation, à la vie pratique. Les objets peu connus sont figurés en des vignettes très finement exécutées avec légendes ; les termes techniques, groupés méthodiquement, sont expliqués par des figures d'ensemble. On y compte en tout 700 gravures et 19 cartes. Le « Dictionnaire Gazier » forme un volume in-12 de 800 pages, portatif, d'une impression très soignée, sous une reliure en toile élégante et solide, tranches rouges (Prix : 3 fr. 30).

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit  
avoué à Cahors,  
Rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

**EXTRAIT**

D'UN

**Jugement de séparation de biens**

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, en date du vingt mars mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, la dame Marie-Anne Costes, sans profession, épouse du sieur Philippe Malgoire, cultivateur, avec lequel elle est domiciliée à Ferrières, commune de Limogne, ayant M<sup>e</sup> Billières pour son avoué.

A été déclarée séparée de biens d'avec le dit Philippe Malgoire, son mari.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le vingt-un mars mil huit cent qua-tre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit,  
avoué à Cahors, cours de La Chartreuse n° 10.

**VENTE**

A SUITE DE

**Saisie immobilière**

**Adjudication**

Fixée au vingt-un avril prochain.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Laborderie, huissier à Cazals, en date du vingt-quatre décembre dernier, dénoncé le sept janvier suivant, et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-un janvier, volume 121, nu-méros 15 et 16.

Il a été procédé :

A la requête de Monsieur Armand Comte, directeur général de la Compagnie d'assuran-ces contre l'incendie « La Préservatrice, » Société anonyme, ayant son siège social à Paris, agissant en sa qualité de directeur de ladite Compagnie.

Lequel a constitué aux fins des présentes, M<sup>e</sup> Georges Delbreil, avoué près le Tribunal

civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartreuse, numéro 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Carrié, propriétaire-cultivateur, demeurant autrefois à Lavelle, commune de Montcléra et actuellement à Estrades, même commune de Montcléra.

A la saisie réelle des biens ci-après dési-gnés :

**Biens**

**Saisis et à vendre**

**Article premier**

Une terre, située au lieu dit les Bengades, commune de Moncléra, formant le numéro 142, section D du plan cadastral de ladite commune de Montcléra, d'une contenance approximative de dix-neuf ares trente cen-tièmes, troisième classe, d'un revenu de trois francs quarante-sept centimes.

**Article deux**

Une terre autrefois près, située au lieu dit Lalga, formant le numéro 1258, section C dudit plan cadastral de la commune de Mont-cléra, d'une contenance approximative de cinq ares quatre-vingt-dix centièmes, qua-trième classe, d'un revenu de quarante-un centimes.

Lesdits biens sont imposés au rôle de la contribution foncière de la commune de Montcléra, sur la tête de Séguy Raymond, cultivateur à Estrades.

Tous les biens immeubles ci-dessus dési-gnés, sont situés sur le territoire de la com-mune de Montcléra, canton de Cazals, arron-dissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le dix-sept mars courant et l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt-un avril prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens saisis aura lieu le **vingt-un avril** pro-chain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr. En sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcrip-tion du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable,

Cahors, le vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... mars mil huit cent quatre-vingt-huit, F<sup>o</sup> ..... C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes com-pris.

Signé : JARTY, receveur.

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'es-tomac, l'appauvrissement du sang, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéries rapidement du fer à l'état soluble et le phosphates ; on les trouve réunies dans le **Phosphate de fer soluble de Leray** qui est très recherché pour les enfants et les jeu-nes filles qui se développent difficilement et sont fatigués par la croissance et privés d'ap-pétit.

**CHLOROSE, ANÉMIE, PALES COULEURS**  
Appauvrissement du Sang  
**FER BRAVAIS**  
Le meilleur et le plus actif de tous les ferrugineux  
Dépôt dans la plupart des Pharmacies

LE **VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE  
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.  
Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P<sup>tes</sup>.

Pour combattre le lymphatisme, les gour-mes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour prévenir l'en-gorgement des glandes du cou, les faire fon-dre et ramener l'appétit, le Sirop de **Raifort iodé de Grimault et Co** est prescrit par tous les médecins à la place du sirop anti-scorbutique. C'est un dépuratif par excellence, dont le suc de cresson est la principale base.


Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable nom

1888

**ANNUAIRE**

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF  
DU  
**DÉPARTEMENT DU LOT**

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet  
PAR  
MM. LES CHEFS DE DIVISION  
DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE DE A. LAYTOU ET FILS

1888

**Maison spéciale d'Accouchement**

DIRIGÉE PAR

M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

**DENTS & DENTIERS**

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention hono-rable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adap-tant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents dé-chaussées et chancelantes, redresse-ments, plombages, métallisations, auri-fications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !

\* **AUDOUARD** \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

"QUOD DENTIFRIGIS ALCALINIS ET ELIXIR LEBUCODON"  
Prévenant la Carie et le déchaussement de  
Dents ordonnées depuis longtemps par un grand  
nombre de Médecins.

5 fr. la Bouteille. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

**Établissement Hydrothérapique**

CHEZ M<sup>me</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

**TARIF :**

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Pumi-gation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

**GRAND ENTREPOT**  
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

**A. COUDERC**

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40 ; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70 ; Lar-beaud 0 fr. 60 ; Célestins 0 fr. 80 ; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80 ; Hôpital 0 fr. 80 ; VALS : St-Jean 0 fr. 80 ; Dominique 0 fr. 80 ; Précieuse 0 fr. 80 ; Rigolette 0 fr. 80 ; Amélie 0 fr. 80 ; La Perle 0 fr. 70 ; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées ; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.